

LE RÉSEAU BLEU

Montréal vers une culture de l'eau

DOCUMENT D'ORIENTATION

octobre 2006

**RAPPORT PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS
ET LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**



TABLE DES MATIÈRES

<i>Le Réseau bleu d'hier à aujourd'hui.....</i>	<i>2</i>
<i>1. Le territoire du Réseau bleu.....</i>	<i>4</i>
<i>2. Le travail de concertation.....</i>	<i>6</i>
<i>3. Un Réseau bleu en trois dimensions : les services à la population citoyens, le partenariat et l'identité montréalaise</i>	<i>8</i>
3.1 <i>Le citoyen au cœur du Réseau bleu – Les services à la population.....</i>	<i>8</i>
3.2 <i>Un réseau de partenaires travaillant dans un même but.....</i>	<i>10</i>
3.3 <i>Montréal, ville d'eau.....</i>	<i>12</i>
<i>4. Pleins feux sur les services à la population : des activités actuelles et des activités potentielles à développer.....</i>	<i>13</i>
<i>5. Les grands constats.....</i>	<i>18</i>
<i>6. Le plan d'action du Réseau bleu</i>	<i>19</i>
<i>Conclusion</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 1 : Tableau des contraintes applicables aux activités potentielles....</i>	<i>27</i>



Le Réseau bleu d'hier à aujourd'hui

Les grands plans d'eau qui baignent nos rives composent autour de nous un décor naturel exceptionnel. Peu de villes dans le monde ont ainsi la chance de se trouver au cœur d'un territoire d'une telle splendeur.

D'une longueur totale de 315 kilomètres, les rives des îles qui composent l'agglomération de Montréal sont de dimensions très imposantes. De ce total cependant, seuls 131 kilomètres d'espaces riverains sont accessibles au public, mais le potentiel de mise en valeur est encore grand.

C'est l'eau qui a donné naissance à Montréal. Le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies constituaient alors comme aujourd'hui les grandes voies de transport reliant l'océan Atlantique au cœur du continent. C'est au pied des rapides de Lachine, non loin des berges du Vieux-Montréal et des rapides du Sault-au-Récollet, sur la rivière des Prairies, que les premiers voyageurs se sont implantés. Des lieux aujourd'hui reconnus pour leur riche histoire et leur contribution au développement des territoires montréalais et canadien.

Au cours de l'évolution de Montréal, sous les effets de l'industrialisation et du développement démographique, l'accès aux rives s'est peu à peu raréfié. Les rives sont progressivement devenues les lieux tout indiqués pour accueillir des usages utilitaires, en particulier les installations portuaires, les routes et l'industrie. Montréal, bien que située sur une île, tournait lentement le dos à l'eau sur une proportion grandissante de ses rives.

Les activités récréatives en rive étaient encore nombreuses au cours de la première moitié du siècle dernier. Elles ont cependant rapidement décliné au cours des années 50 et 60, tant en raison de la réduction des rives accessibles qu'en raison de la dégradation de la qualité des eaux. C'est alors qu'a eu lieu une prise de conscience de la richesse et de l'immense potentiel de son patrimoine riverain pour améliorer la qualité de vie de la population. Les grands jalons de cette période sont :

- Le Programme d'assainissement des eaux du gouvernement du Québec, dans les années 70 et 80, qui a déclenché le mouvement de retour vers l'eau;
- Les projets Archipel et du parc national de l'Archipel, qui ont été à cette même période les premiers grands efforts de planification des berges à des fins socio-récréatives à l'échelle de l'archipel montréalais;
- La création, de 1979 à 1992, des parcs-nature de la Communauté urbaine de Montréal (aujourd'hui éléments essentiels du Réseau des grands parcs), premier plan de sauvegarde des milieux naturels de l'île;
- Le Grand Montréal bleu, au cours des années 90, premier plan conjoint des municipalités de la région de Montréal pour promouvoir en commun la mise en valeur des rives;
- Les importantes initiatives de mise en valeur des rives de plusieurs villes de l'actuelle agglomération.

Grâce à ces premières actions, les citoyens peuvent aujourd'hui s'émerveiller en plus grand nombre de la beauté captivante des rives, explorer de nouveaux secteurs riverains rendus accessibles, et pratiquer diverses activités en rive ou sur l'eau.



Le Réseau bleu s'inscrit dans chacun des plans d'actions municipaux, soit le Plan d'urbanisme, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Plan stratégique du développement durable et la Politique du patrimoine que l'on peut consulter sur les sites Internet suivants :

▪ ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme

▪ ville.montreal.qc.ca/milieuxnaturels

▪ ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

▪ ville.montreal.qc.ca/patrimoine

Ces projets ont également permis à la population d'être plus sensibilisée à la grande valeur de son environnement riverain et de développer à son égard une conscience et un engouement grandissants. En ce début de 21^e siècle, cette prise de conscience du grand potentiel de valorisation urbaine que possède le patrimoine riverain s'inscrit dans une tendance mondiale déterminante.

C'est au Sommet de Montréal, en 2002, puis lors des travaux du chantier *Protection et mise en valeur du patrimoine naturel*, qui a suivi, que l'idée d'un véritable Réseau bleu a vu le jour et a pris forme. Ce réseau, destiné à promouvoir la qualité de vie de la population, serait constitué de l'ensemble des partenaires qui fournissent les services à la population sur les rives du territoire de l'agglomération.

Les étapes de cette concertation ont été les suivantes :

2002 - Sommet de Montréal

- Idée maîtresse d'un Réseau bleu assurant une vision concertée et des actions coordonnées à l'échelle de tout le territoire;
- Adoption consensuelle des objectifs du Réseau bleu.

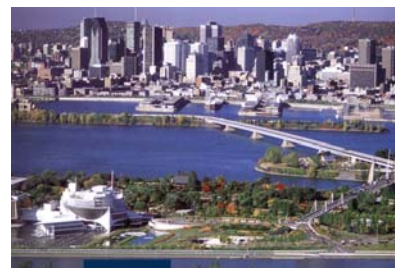
2003 à aujourd'hui - chantier Protection et mise en valeur du patrimoine naturel

- Définition et adoption consensuelle d'une mission et d'une vision du Réseau bleu;
- Création de comités d'orientation et de suivi pour mettre en place la planification du Réseau bleu;
- Réalisation d'études pour développer et structurer la connaissance de ce domaine, afin de fournir des outils de planification aux décideurs du réseau;
- Développement du partenariat et mise en ligne d'un site Internet.

Un souci de coordination de ces travaux avec ceux d'autres importants plans d'action municipaux a caractérisé toutes les actions. Il s'agit du Plan d'urbanisme, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, du Plan stratégique du développement durable, de la Politique du patrimoine et de Montréal 2025. Ce souci de cohérence de l'ensemble des plans d'action témoigne de la volonté du milieu d'atteindre l'objectif premier : fournir à la population une qualité de vie plus élevée en lui faisant profiter des atouts de son environnement en général, et riverain en particulier.

Enfin, en 2006, le Réseau bleu a été désigné objet d'intérêt d'agglomération.

Le présent document d'orientation est le portrait le plus à jour du Réseau bleu. Il expose les résultats des travaux effectués au cours des dernières années, à partir desquels un plan d'action destiné à l'ensemble des partenaires a été élaboré. La mise en œuvre de ces actions permettra de soutenir le développement et la mise en valeur du Réseau bleu selon une vision commune et concertée, et de nous guider vers la notion d'une véritable culture de l'eau, ultime témoignage de la valeur emblématique de l'eau pour les habitants du territoire montréalais.



1. Le territoire du Réseau bleu

Située stratégiquement sur l'échiquier nord-américain, au cœur d'un vaste circuit de navigation de plaisance, Montréal est une destination touristique dont l'influence est déterminante à l'échelle régionale.

L'archipel de Montréal, qui compte 325 îles, est relié directement à plusieurs villes américaines et canadiennes situées sur la côte Est et sur les Grands Lacs, dont New York, Philadelphie, Boston, Toronto, Chicago Détroit et Québec. Localement, le Réseau bleu de Montréal s'étend sur les berges de ses 83 îles, distribuées sur cinq bassins d'eau, chacun ayant ses propres caractéristiques.

De plus, dans l'esprit des anciens explorateurs qui découvraient les voies d'eau et leurs paysages en pagayant au fil de l'eau, la Route bleue est un circuit de navigation en embarcations non motorisées qui se met en place sur le parcours du fleuve. L'île de Montréal ne fait pas encore partie de ce circuit mais constitue aux yeux des amateurs de cette activité un très intéressant territoire d'accueil potentiel pour compléter le circuit de la Route bleue.

La carte sur la page de droite, illustre le territoire de l'agglomération de Montréal. Elle dresse un portrait des espaces riverains et des infrastructures d'accueil en rive, qui permettent aux gens de pratiquer une large gamme d'activités sur la rive, sur l'eau et dans l'eau.



D'importants partenaires et de nombreuses marinas bordent nos rives. Véritables ambassades du Réseau bleu, ils accueillent les plaisanciers et les visiteurs d'ici et d'ailleurs tout au long de l'année. Plusieurs rampes de mise à l'eau jalonnent également le fil de l'eau et permettent aux citoyens d'accéder à l'eau en embarcations de tous types.

Pour leur part, les grands parcs et les parcs locaux en rive comptent parmi les lieux de détente et d'activité en plein air préférés des Montréalais. Ce sont des éléments essentiels de la qualité de vie sur l'île. Certains des écoterritoires, issus de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal, incluent des zones riveraines et présentent d'intéressants potentiels de récupération des berges.

On retrouve dans ces espaces riverains de riches patrimoines paysager et bâti et des activités culturelles à découvrir qui comptent également au nombre des activités offertes.

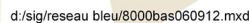
Enfin, en ce qui a trait à la baignade, l'agglomération de Montréal compte trois plages publiques, situées au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et au parc Jean-Drapeau. D'autres sites offrent des plages naturellement ensablées, mais ne peuvent actuellement offrir que des activités sur la rive ou la marche dans l'eau.

La carte illustre également les accès aux rives par les transports en commun, notamment le métro et le train de banlieue, ainsi que par le réseau de ceinture des pistes cyclables, qui constitue un important moyen pour accéder aux rives et les explorer.

Les cinq bassins d'eau autour des îles de Montréal sont :

- Le fleuve Saint-Laurent;
- La rivière des Prairies, en amont du barrage hydroélectrique et en aval du barrage;
- Le lac des Deux-Montagnes;
- Le lac Saint-Louis;
- Le bassin de La Prairie

La réouverture du canal de Lachine, en 2002, a déployé un lien nautique important entre deux des bassins d'eau, le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis. Il permet aux petits bateaux de plaisance de franchir aisément le territoire des rapides de Lachine par un site patrimonial très intéressant. Les bateaux de plus grosse taille doivent cependant toujours emprunter le passage de la voie maritime pour accomplir ce trajet.



2. Le travail de concertation

Le Réseau bleu est par nature un lieu d'échange et de coordination. La collaboration entre partenaires est le moteur du système, la principale condition de succès du Réseau bleu. Elle assure la synergie des efforts sur la base d'une même compréhension des faits et des enjeux en présence.

Par ailleurs, cette collaboration est fondée sur le respect de l'autonomie de chacun des partenaires dans ses compétences respectives, qu'il s'agisse des administrations municipales, des organismes du milieu, des services municipaux ou d'autres partenaires.

On retrouve sur la page ci-contre les énoncés de mission et de vision d'avenir, et les objectifs du Réseau bleu, tels qu'adoptés par consensus lors du Sommet de Montréal et de son chantier *Protection et mise en valeur du patrimoine naturel*.

Afin de mettre en œuvre ces principes fondateurs, la concertation a également mis en lumière le besoin primordial de développer la connaissance du domaine, afin de donner aux décideurs du réseau des outils de base pour soutenir leurs propres actions.

Cinq comités de planification, composés de partenaires externes ainsi que de partenaires municipaux provenant des services centraux et des arrondissements, ont été constitués à cette fin. Ils ont orienté les travaux de consultants spécialisés afin de développer la connaissance des éléments suivants :

1. La clientèle (Étude de marché du Réseau bleu, Zins Beauchesne et associés, analyse et planification marketing, 20 décembre 2005).
2. Les services, les infrastructures et les conditions environnementales (Inventaires et analyses des potentiels et contraintes des activités reliées aux milieux aquatiques, Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité ZIP Ville-Marie et Héritage Laurentien, janvier 2006).
3. La réglementation applicable au territoire (Le cadre juridique du réseau bleu de Montréal, Le Groupe S.M. International inc., décembre 2005).
4. Les divers services disponibles sur le territoire (Répertoire de l'offre privée du Réseau bleu, Alexandre Richard, novembre 2005).

Les résultats de ces travaux sont accessibles sur le portail Internet de la Ville Montréal à l'adresse suivante, sous le titre Documents de référence :

ville.montreal.qc.ca/reseaubleu

Pour conclure ces travaux, un travail de réflexion effectué en concertation a permis de faire le constat d'un Réseau bleu qui se décline dans trois dimensions distinctes : les services aux citoyens, le partenariat (la coordination des partenaires) et l'identité montréalaise dans toutes ses formes d'expression. La section suivante dresse un portrait succinct de cette représentation en trois dimensions du Réseau bleu.



DÉFINITIONS ADOPTÉES LORS DU SOMMET DE MONTRÉAL ET AU
CHANTIER PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
NATUREL

La mission du Réseau bleu

Le Réseau bleu est constamment à **la recherche de moyens originaux et efficaces pour mieux desservir ses clientèles** sur le territoire montréalais et ses clientèles touristiques **aux meilleurs coûts possibles**.

Le développement et la mise en valeur du Réseau bleu permettent, par l'utilisation de technologies adaptées, une harmonisation entre **la protection de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie** des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal et **l'élaboration de modèles financiers durables**.

Le tout est possible par **la concertation avec les partenaires** responsables de la livraison des services et avec **l'écoute des besoins et des attentes des citoyens et des usagers**.

La vision d'avenir du Réseau bleu

Le Réseau bleu **aura amélioré la protection et les conditions d'utilisation des rives et des cours d'eau** entourant l'île de Montréal **dans une perspective de développement durable** où seront harmonisés cadre de vie, développement économique et environnement. Le Réseau bleu sera connu et reconnu pour :

- **L'accessibilité, la diversité et la qualité** de ses services, de ses activités et de ses aménagements;
- **Son mode de fonctionnement participatif** tenant compte des citoyens et des groupes d'intérêt, impliquant les municipalités, les arrondissements et les services centraux dans le processus de prise de décision.

Ce mode de fonctionnement assurera :

- **Un partage de la connaissance** soutenant la prise de décisions éclairées;
- Un partage des priorités permettant **un développement cohérent selon une vision globale** commune.

Les objectifs du Réseau bleu

- ✓ Augmenter **la disponibilité d'espaces publics riverains**;
- ✓ Augmenter **la variété des services offerts** dans le cadre du Réseau bleu;
- ✓ Augmenter **la participation de la population aux activités de plein air**;
- ✓ Faire connaître aux citoyens les services du Réseau bleu et leur communiquer **la passion pour ce patrimoine exceptionnel** qui se trouve à leur disposition;
- ✓ Améliorer **la qualité de l'environnement riverain**;
- ✓ Informer les utilisateurs de services du Réseau bleu **des contraintes liées à la ressource**;
- ✓ Développer des mécanismes soutenant **la cohésion des actions**.



3. Un Réseau bleu en trois dimensions : les services à la population, le partenariat et l'identité montréalaise

La présence de l'eau tout autour de nous constitue une réalité qui marque nos vies, comme citoyens et citoyennes d'abord, mais aussi comme responsables de la gestion du territoire. Elle se retrouve aussi bien dans les services directs aux citoyens qui sont dispensés sur le terrain que dans les actions professionnelles nécessitant une coordination technique. Elle est aussi un trait fondamental de notre identité, pourtant peu mis en évidence dans l'image de Montréal sur la scène locale, nationale et internationale. Enfin, comme ressource essentielle, abondante et de qualité, l'eau est un enjeu immense pour notre futur. Les trois dimensions qui caractérisent le Réseau bleu sont décrites ci-après.

3.1 Le citoyen au cœur du Réseau bleu – Les services à la population

Tout en offrant des paysages grandioses, nos rives permettent aux citoyens d'accéder à une multitude d'activités de détente, de sports et de loisirs en plein air, d'activités culturelles et de découverte du patrimoine. La qualité de vie sur l'île de Montréal est déjà considérablement marquée par cette présence, mais le potentiel de mise en valeur de ces espaces est encore grand.

Les quelques images ci-après ne sont qu'un aperçu de cette extraordinaire richesse collective. Elles illustrent les différents domaines d'activités répertoriés dans le développement de la connaissance du Réseau bleu réalisé en 2005.

La pratique de ces activités de loisir sous-entend la présence d'une activité économique importante et d'une multitude de services publics.

Les activités en rive

- La détente en nature (détente, promenade, pique-nique)
- La découverte (observation de la nature, ornithologie, photographie, interprétation autonome, interprétation avec naturaliste, centre d'interprétation)
- Les loisirs au bord de l'eau (vélo, patin à roues alignées, course à pied, camping, randonnée pédestre, frisbee, etc.)

Les activités de contact avec l'eau

- Les loisirs dans l'eau (baignade, marche dans l'eau, plage / arrière plage, plongée)
- Les activités de prélèvement (pêche sportive en rive ou à gué, pêche sportive en embarcation, chasse, piégeage)



Les activités hivernales

- Les loisirs d'hiver en rive (marche, raquette, ski de fond)
- Les sports sur glace (patinage, pêche blanche, planche à voile d'hiver)

Les loisirs nautiques non motorisés

- Les sports à voile (planche à voile, dériveur, voilier)
- Les sports à propulsion humaine (canots de lac, de mer, de rivière, rabaska, kayaks de rivière et de mer, sentier maritime, chaloupe, pédalo)

Les loisirs nautiques motorisés

- Les sports nautiques motorisés (chaloupe à moteur, yacht, ski nautique, motomarine)
- Les croisières, excursions et navettes fluviales (croisières sur les rapides, croisières d'interprétation, souper-croisière ou feux d'artifice, navettes, circuits nautiques, bateau-taxi)

Les activités du domaine culturel

- La découverte patrimoniale et les activités culturelles (noyaux villageois, bâtiments, route champêtre, circuits historiques, monuments historiques, œuvres d'art, archéologie et paléontologie)
- Les événements (spectacles de grande envergure, fêtes communautaires, animation et ambiance)



3.2 Un réseau de partenaires travaillant dans un même but

Le Réseau bleu se caractérise par la variété des secteurs d'activité professionnelle et économique mise à contribution. Les travaux entrepris depuis le Sommet de Montréal ont donné pour une première fois à des partenaires de multiples provenances l'occasion de participer au développement d'une vision commune.

Les paragraphes suivants présentent les grands domaines d'action qui mettent à contribution cette mosaïque d'intervenants. Tous en lien d'une quelconque façon avec le domaine de l'eau, ils sont répartis entre les municipalités de l'île de Montréal, les directions centrales et les sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal, les organismes à but non lucratif, les autres paliers gouvernementaux, les grands partenaires publics et les partenaires privés.

Ces mêmes partenaires étant également actifs dans les autres grands plans d'action municipaux, ils assurent une cohérence entre les activités mises de l'avant dans le Réseau bleu et dans les autres plans d'action (Plan d'urbanisme, Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Plan stratégique du développement durable, Politique du patrimoine et Montréal 2025).

Les communications

Accessibilité, propreté, faune et flore, qualité de l'eau, pistes cyclables, nautisme, fêtes populaires et tant d'autres choses encore : que de sujets à traiter pour bien informer les citoyens! Il faut faire connaître les atouts du Réseau bleu, mais aussi ses limites d'utilisation en tenant compte de la capacité de la ressource.

L'ensemble des partenaires contribue à guider ou à changer la perception et la connaissance qu'a le public des milieux riverains et aquatiques. Le partage des objectifs de communication leur permet ainsi de mieux soutenir cette nouvelle « culture de l'eau » des Montréalais et des Montréalaises qui se répand et qui fait des adeptes partout.

Aussi, si les résidents des villes et des arrondissements situés en rive sont plus conscients de la présence de ce patrimoine exceptionnel et savent en profiter, ceux qui sont situés plus à l'intérieur du territoire doivent faire l'objet de plus d'attention pour leur permettre de le découvrir et d'en bénéficier équitablement. Quant aux partenaires eux-mêmes, ils constituent une autre clientèle spécifique, ayant à satisfaire leurs propres besoins d'accès à l'information et de participation à une action concertée.

La gestion des eaux usées

La qualité des eaux en rive est directement affectée par la qualité des rejets d'eaux usées. Cette réalité conditionne de façon déterminante le potentiel de mise en valeur du Réseau bleu. Montréal, comme toute grande ville, vit avec le défi du vieillissement de ses infrastructures. La cueillette, le traitement et le rejet au fleuve des eaux usées et des eaux pluviales constituent des défis de taille en raison de la complexité technique des problèmes rencontrés, et en raison surtout de l'importance des investissements nécessaires à leur correction.



Liste des partenaires

Les administrations municipales et les arrondissements de la Ville de Montréal

Les organismes à but non lucratif en environnement, en protection, en éducation, en offre de services d'activités, etc. : Comités ZIP Ville-Marie et Jacques-Cartier, Héritage Laurentien, GUEPE, D-3 Pierre, CEDEC Ahuntsic-Cartierville, Société d'animation de la promenade Bellerive, Pôle des Rapides, Vélo Québec, Association québécoise de canot-kayak (Route bleue), Escadrons de plaisance Tourisme Montréal, Conservation de la nature, Canards Illimités Canada, etc.

Les autres paliers de gouvernement : CMM, MAMR, Transport Québec, MRNQ, etc.

Les grands partenaires publics : Société du Vieux-Port de Montréal, Parcs Canada, Port de Montréal, Garde côtière du Canada, Société du Havre de Montréal, etc.

Les partenaires privés : l'ensemble des entreprises contribuant à l'offre globale de services en rive et à la promotion.

*Les directions des services centraux de la Ville de Montréal et sociétés paramunicipales :
Direction des relations externes
Directions des communications et des relations avec les citoyens
Directions des sports, des parcs et des espaces verts
Direction de l'environnement
Direction du plan directeur et des technologies de l'eau
Direction de l'épuration
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la planification urbaine
Société du Parcs des Îles / parc Jean-Drapeau
Société de gestion plage de Lachine
et plusieurs autres*

Les services techniques des villes du territoire voient à l'entretien et au développement du réseau de collecte des eaux usées et la Ville de Montréal gère les équipements de traitement de ces eaux avant leur rejet au fleuve.

Un comité technique, composé de représentants des organismes du milieu, de l'industrie, de ministères des autres paliers gouvernementaux et de services municipaux, a été mis sur pied pour mettre l'information en commun et pour cibler les priorités d'intervention les plus prometteuses.

La collaboration entre ces instances permet d'assurer l'amélioration progressive des eaux qui bordent nos rives et de rendre possible la pratique de nouvelles activités. L'évaluation des priorités d'intervention de ces services doit donc prendre en compte les potentiels de développement prioritaires du Réseau bleu.

L'aménagement du territoire

La mise en valeur des rives par des aménagements urbains ou naturels de qualité est l'un des meilleurs moyens pour augmenter la qualité de vie des citoyens et pour donner plus de valeur au territoire. Cet axe d'intervention, abondamment démontré partout à travers le monde, trouve ici un terrain fertile. La beauté des paysages riverains est l'une des plus grandes richesses de Montréal, et les dimensions imposantes de ses rives fournissent une abondance d'occasions.

Parmi les actions qui soutiennent le Réseau bleu, on trouve au plan d'urbanisme les objectifs suivants :

- Valoriser la géographie exceptionnelle de Montréal en affirmant son caractère insulaire;
- Compléter le parcours cyclable riverain;
- Aménager les rives publiques en vue de les rendre accessibles à la baignade et mettre en place des équipements nautiques;
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain;
- Assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées;
- Régir les constructions dans les zones de contrainte, dont les zones inondables et les cours d'eau.

La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels vise également la consolidation de secteurs en rive qui méritent d'être protégés. Elle assure aussi la mise en valeur de la biodiversité faunique et floristique riveraines et permet une meilleure articulation des réglementations entre les diverses instances qui régissent les espaces riverains.

Les activités et les événements

La planification concertée des activités est symbolique de cette nouvelle notion de « culture de l'eau ». Les organismes de terrain autant que les arrondissements et les villes de l'agglomération ont un rôle important à jouer à cet égard pour offrir des activités complémentaires et pour s'assurer que les activités disponibles répondent bien aux besoins des citoyens.



En plus de la gestion des eaux, la Ville a également un programme de suivi du milieu aquatique, le RSMA, qui offre des outils de vulgarisation et de diffusion de l'information. Ainsi, la population est invitée à redécouvrir les plaisirs de l'eau en consultant les résultats des campagnes de prélèvement diffusés dans les journaux et sur le site Internet de la Ville sous le slogan « Avant de vous tremper les pieds, venez nous consulter ! »

(rapport annuel 2005, RSMA)



De plus, le Plan d'urbanisme confirme l'accessibilité visuelle et physique à l'eau comme une valeur unique de l'identité de Montréal et des arrondissements riverains. Cette intention est confirmée par une action spécifique du Plan d'urbanisme visant à affirmer le caractère insulaire de Montréal et à mettre en valeur son parcours riverain dans toutes ses dimensions (importance historique, valeur patrimoniale et paysagère, caractère industriel, etc.)¹

¹ Rapport interne 2006 – Aménagement du territoire)



L'idée de donner plus de visibilité aux efforts de tous par une présentation commune des programmes d'activité et des événements liés aux rives ou à l'eau recueille l'assentiment de nombreux partenaires.

L'activité touristique locale et régionale est déjà présente, quoique modeste, sur le pourtour de l'île. Au plan de la promotion touristique internationale de Montréal, l'ensemble des lieux d'intérêt et des activités et événements en rive représente un potentiel encore très peu exploité. Cet axe économique stratégique, qui soutient l'image de Montréal sur la scène internationale, est perçu comme une priorité.

3.3 Montréal, ville d'eau

L'eau au cœur de l'identité montréalaise

Depuis les tout premiers débuts de notre établissement sur l'île de Montréal, l'eau qui nous entoure a forgé notre identité. Tantôt moyen de transport, tantôt ressource essentielle à préserver, tantôt lieu d'accès à la détente, aux loisirs et à la beauté du paysage, tantôt obstacle aussi, l'eau fait partie de notre vie quotidienne de mille manières.

Le rapide tour d'horizon présenté dans les pages précédentes dresse le portrait des nombreuses richesses que nous procure notre situation insulaire. Il révèle aussi la grande diversité des collaborations qui permettent de bénéficier de ces avantages.

Une image de marque

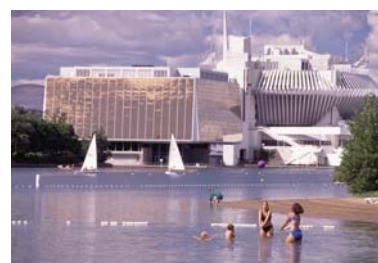
Cette omniprésence de l'eau constitue sans conteste une caractéristique remarquable de l'agglomération de Montréal. À l'échelle locale, l'émergence d'une véritable « culture de l'eau », tant dans la population qu'au sein de l'administration municipale et des autres organismes présents, constitue la base d'un nouveau trait identitaire fondé sur la connaissance et sur le respect de l'environnement aquatique et de ses bienfaits.

L'importance de l'eau dans notre réalité quotidienne se révèle ainsi comme un trait de personnalité typique que Montréal doit intégrer dans son image corporative et faire reconnaître dans ses relations avec ses citoyens et dans ses relations externes.

Le positionnement international de Montréal

À titre de grande ville du réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'agglomération de Montréal a un important rôle à jouer pour assurer à son Réseau bleu qualité et pérennité.

Les enjeux touchent les relations politiques, les usages municipaux, les usages récréatifs, les usages économiques, les usages urbains et l'environnement. Les problèmes se posent en termes de quantité et de qualité de l'eau qui coule le long de nos rives. Aussi, toute action des villes du territoire et de leurs citoyens et citoyennes pour mieux gérer l'eau et les espaces riverains qui nous entourent et pour les rendre plus accessibles contribue à renforcer l'engagement de l'agglomération dans une mise en valeur de qualité de son territoire. Cette attitude responsable à l'égard de l'eau donne à Montréal une voix forte et crédible pour faire valoir ses intérêts sur les scènes nationale et internationale.



À titre d'exemples, les dossiers suivants appartiennent au positionnement international de Montréal dans le domaine du bleu :

- Le plan de régularisation des niveaux et débits d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent;
- Les changements climatiques, qui risquent d'imposer bientôt des contraintes sérieuses à l'échelle de tout le continent;
- La concurrence de Montréal sur la scène mondiale;
- L'infestation des cours d'eau par la faune et la flore exotiques; et
- Les composés chimiques émergents.

4. Pleins feux sur les services à la population : des activités actuelles et des activités potentielles à développer

Deux des études réalisées en 2005, dans la foulée des travaux du chantier *Protection et mise en valeur du patrimoine naturel*, ont permis de dresser un portrait du Réseau bleu à l'échelle des services aux usagers, des activités pratiquées ou potentielles et des espaces riverains accueillant ou pouvant accueillir des activités. Les résultats de ces études permettent de mieux comprendre son potentiel de développement et le plan d'action proposé plus loin.

L'étude de marché

L'étude portant sur la clientèle a mis à jour la liste des activités liées au domaine du bleu, elle a identifié les types d'usagers qui pratiquent ces activités et a fait ressortir les tendances pour plusieurs des activités ainsi que certaines statistiques économiques. On y découvre par exemple que certaines activités sont de plus en plus en demande ou pratiquées, comme l'ornithologie, la pratique du kayak, la marche libre en nature ou d'autres activités non encadrées.

L'étude met en lumière la tendance mondiale qui amène les gens à vouloir se réapproprier les rives et les usages qui y sont reliés. De plus, elle soulève le besoin de mieux connaître la demande dans chacune des municipalités et dans chacun des arrondissements, riverains ou intérieurs, par l'entremise d'études de marché plus spécifiques et plus à jour.

L'étude des potentiels d'activités

L'étude intitulée « Inventaires et analyses des potentiels et contraintes liés aux usages des milieux aquatiques » met en lumière de nombreux potentiels de développement d'activités sur l'ensemble du territoire. Les résultats sont présentés arrondissement par arrondissement, ville par ville et bassin par bassin, rendant le document facilement utilisable par tous les gestionnaires et décideurs du territoire.

Les 4 cartes suivantes présentent les résultats sous forme de statistiques par bassin, permettant d'en saisir la portée générale d'un coup d'œil.

Les activités actuelles sont les activités et les installations qui existent déjà sur le territoire; les activités potentielles sans contraintes font référence à celles qui offrent à priori les meilleures opportunités de réalisation à court ou moyen termes, alors que les activités potentielles avec contraintes peuvent généralement être envisagées sur un plus long terme. Les divers types de contraintes observées sont présentés dans le tableau à l'annexe 2.

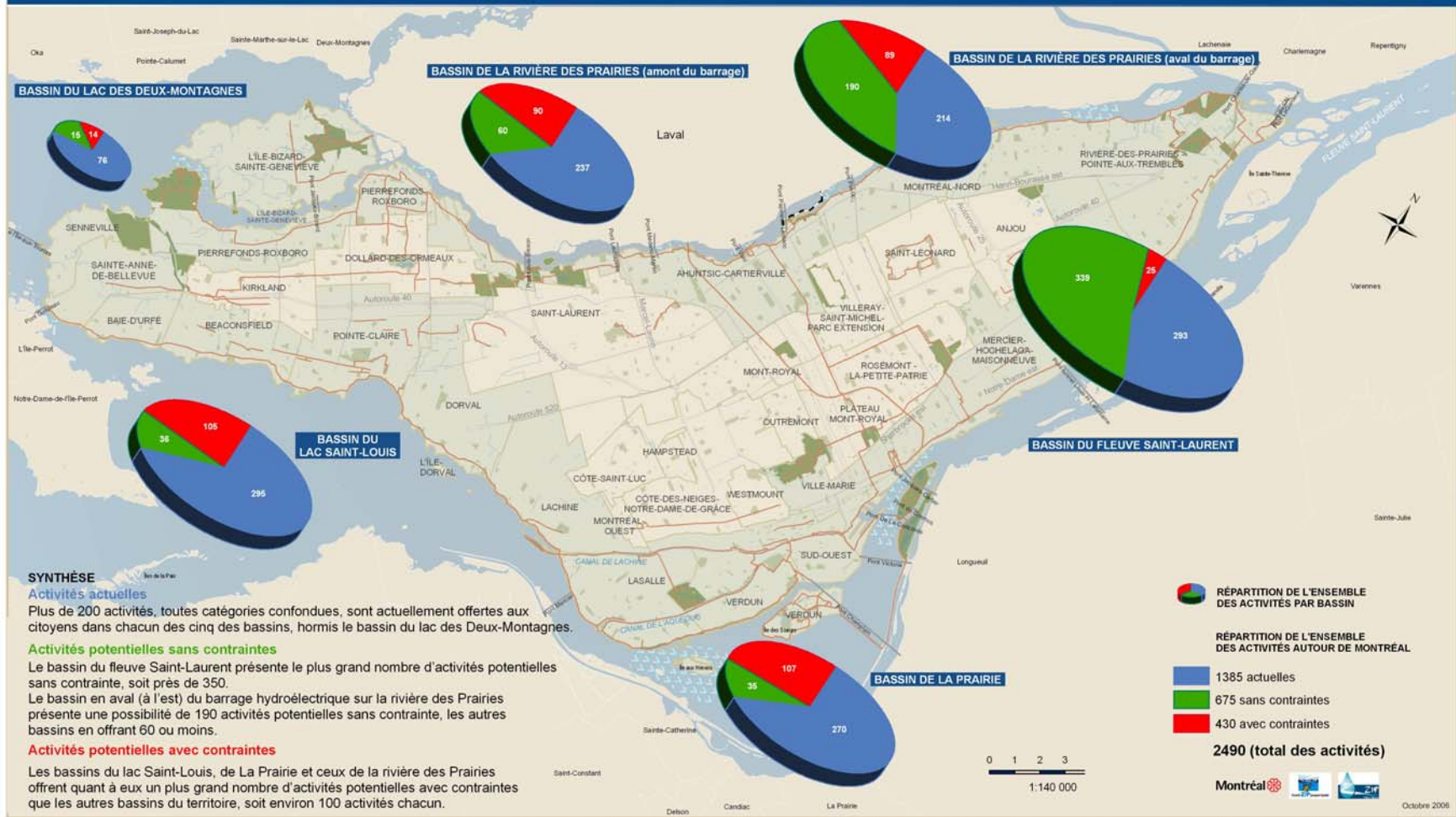
Il est à noter que les activités potentielles présentées dans cette étude ne fournissent qu'une information de base aux intervenants concernés. Ces derniers pourront en faire l'analyse et évaluer l'intérêt et la faisabilité réels de ces potentiels en fonction de leur propre contexte.

L'étude de marché a fait le point sur l'information existante concernant l'offre et la demande reliées aux différents produits et activités associés au Réseau bleu.

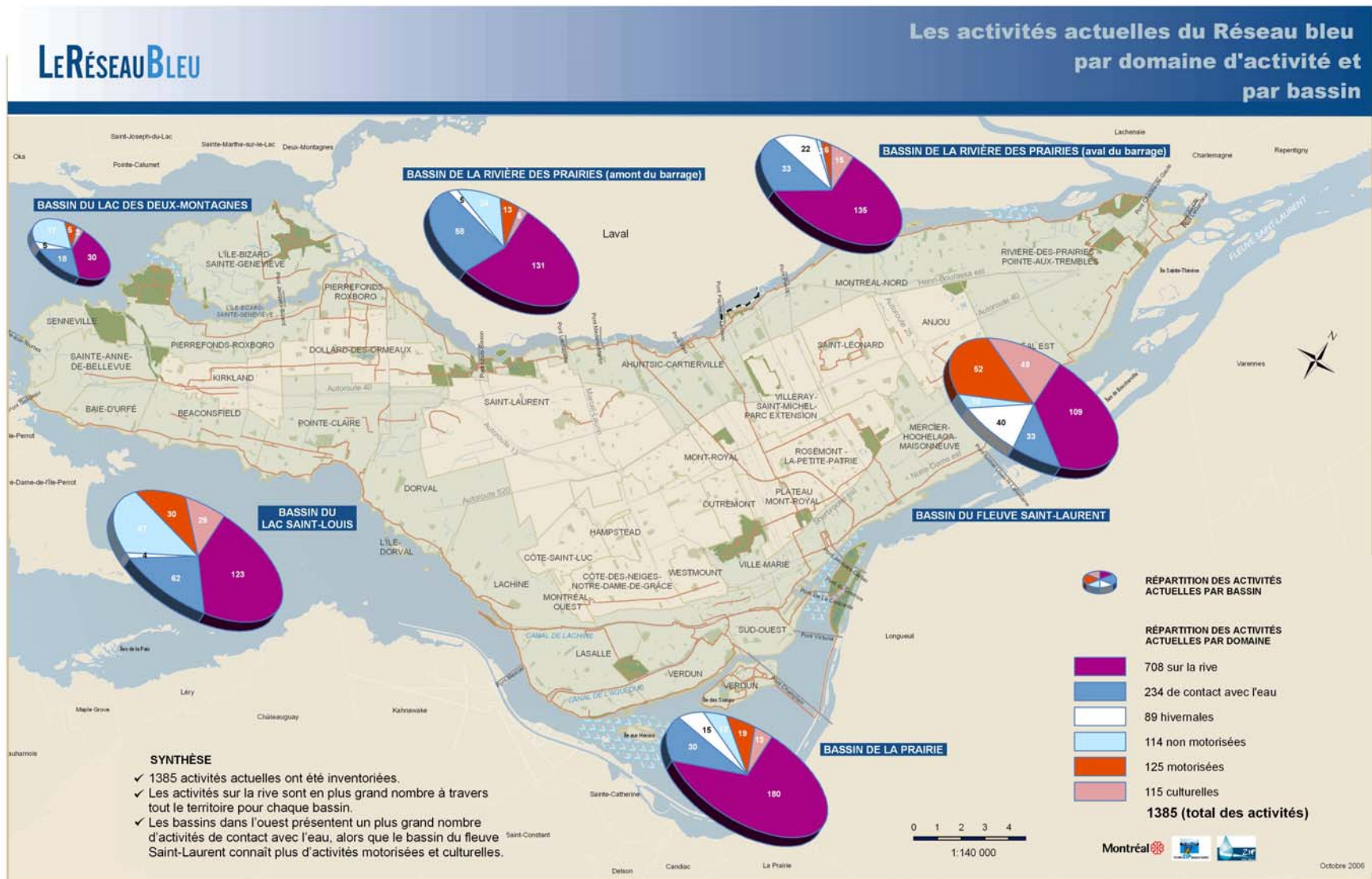
Elle conclut qu'au-delà de l'analyse qui a été faite de l'information existante, il serait avantageux de recueillir plus d'information, notamment en ce qui concerne les clientèles montréalaises, leurs besoins et leur intérêt pour les divers produits proposés le long des berges et rives de l'agglomération de Montréal et sur les plans d'eau qui les bordent. Ces informations pourraient être obtenues par des sondages, des groupes de discussion et des enquêtes.

LE RÉSEAU BLEU

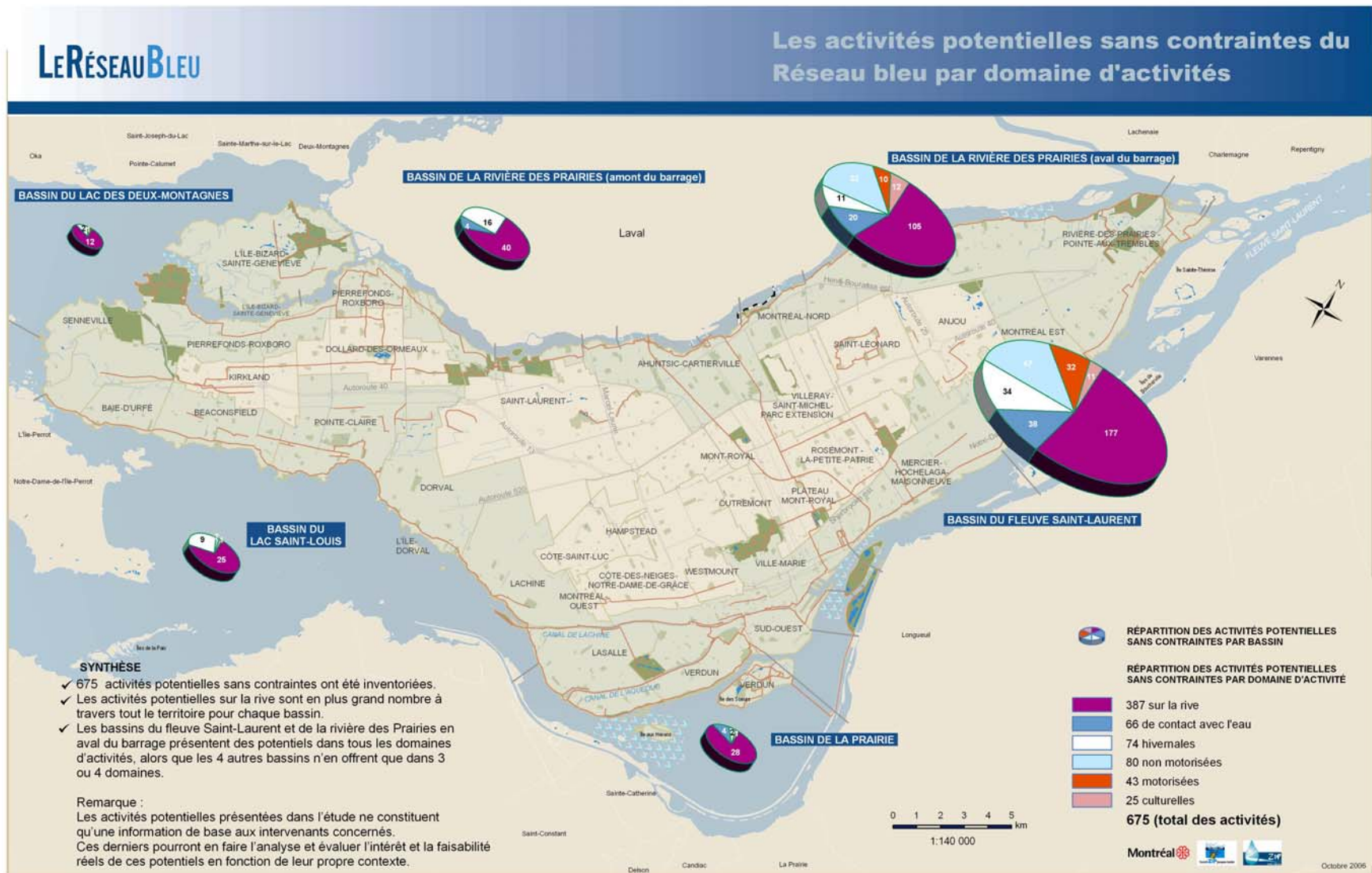
Ensemble des activités actuelles, potentielles
sans et avec contraintes
par bassin hydrographique



CARTE 1



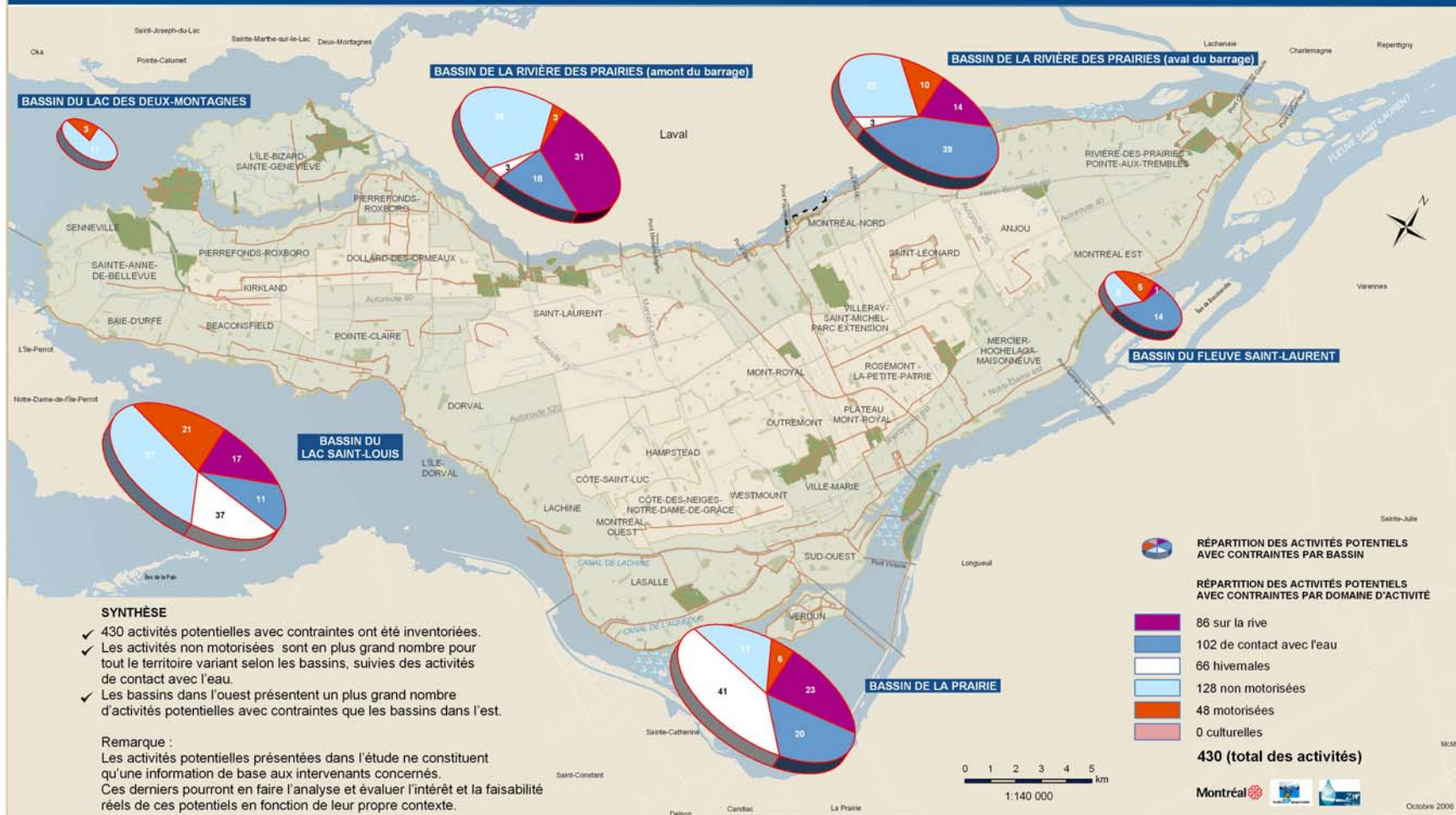
CARTE 2



CARTE 3

LeRéseauBleu

Les activités potentielles avec contraintes du Réseau bleu par domaine d'activités



CARTE 4

5. Les grands constats

La concertation du milieu et les études entreprises pour donner suite au Sommet de Montréal ont permis de dresser les grands constats suivants :

- L'agglomération de Montréal possède un riche patrimoine naturel, historique et récréatif en rives et sur l'eau, et ce territoire offre, encore aujourd'hui, de nombreux potentiels de développement et de mise en valeur. Toutefois, chaque arrondissement ou ville travaille à développer ses rives et les activités qui s'y rattachent sans bénéficier d'une vision globale.
- Chacun des 5 bassins d'eau du territoire montréalais affiche des caractéristiques et des potentiels qui lui sont propres. Il y a donc lieu de travailler par bassin pour préciser les véritables potentiels de mise en valeur des rives.
- Les projets d'aménagement public en rive apportent une importante valeur ajoutée à la qualité de vie de la population, contribuent sensiblement à l'augmentation de la valeur du territoire et génèrent d'importantes retombées économiques.
- La population dans son ensemble doit être davantage informée sur les espaces accessibles et sur les services disponibles. Elle doit également être sensibilisée et renseignée quant aux limites d'utilisation des milieux riverains.
- Les partenaires du Réseau bleu, municipaux et autres, doivent être sensibilisés à la nécessité de travailler vers des objectifs communs et cohérents et doivent également être soutenus dans leurs démarches en ce sens.
- La population désire de plus en plus avoir accès aux rives et à l'eau, entre autres pour la baignade.
- L'adaptation de la réglementation à certaines problématiques de portée locale, comme par exemple la possibilité d'utiliser un parc la nuit pour un événement, ou de portée d'agglomération, comme par exemple la réglementation de certaines activités nautiques nuisibles dans un ou plusieurs bassins, fait appel à une revue des besoins réglementaires pour l'ensemble du Réseau bleu.
- Les programmes du Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal ont permis de financer de 2002 à 2005 près d'une vingtaine de projets en rive sur le territoire de l'agglomération, pour un budget total de près de 15 M\$. Les projets réalisés grâce à ce fonds, qui ont mis à contribution la Ville de Montréal ou les arrondissements, la CMM et le Ministère des affaires municipales et des régions, ont permis de réaliser des projets très appréciés. Aucun nouveau programme n'a cependant été annoncé à ce jour.



6. Le plan d'action du Réseau bleu

Le plan d'action proposé ci-après est fondé sur les domaines d'intervention identifiés dans le cadre des travaux du chantier *Protection et mise en valeur du patrimoine naturel*. Il a été bonifié à diverses reprises au cours de séances de travail des partenaires du Réseau bleu.

Il intègre l'ensemble des orientations et des enjeux présentés dans les sections précédentes et propose des actions concrètes pour faire progresser cet ensemble stratégique pour l'avenir de l'agglomération.

- A. Concertation des partenaires**
- B. Promotion et communications**
- C. Accroissement du domaine foncier**
- D. Protection et développement des infrastructures**
- E. Consolidation du patrimoine naturel**
- F. Développement des activités**
- G. Développement de l'accessibilité**
- H. Intégration urbaine**
- I. Gestion du Réseau bleu**

Sur le plan financier, la première étape du plan d'action, soit une tournée des bassins et une revue des priorités sectorielles, permettra d'identifier les besoins et les intentions d'investissements de l'ensemble des partenaires dans les divers domaines du plan d'action proposé.

À partir des données recueillies, il sera possible d'établir une vision d'ensemble de l'aspect financier du Réseau bleu.

Des programmes de financement interpellant les divers paliers de gouvernement, tels que le Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal, seront à privilégier pour soutenir les partenaires dans la poursuite des actions.

Sur la base des expériences passées, un niveau d'investissement annuel de l'ordre de 5 à 10 millions de dollars est souhaitable. Cette somme exclut évidemment les projets de réaménagement urbain en rive de grande envergure et les grands travaux d'infrastructures, qui n'entrent pas dans le cadre d'analyse du présent document.

PLAN D'ACTION	
Domaine d'intervention <i>Enjeu</i>	Action
A. Concertation des partenaires <i>Des partenaires qui travaillent ensemble</i> Orientations - Consolider la collaboration des partenaires dans des orientations communes - Faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées Porteurs de dossiers - Partenaires de bassin (localement) - Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) de la Ville de Montréal (soutien d'ordre général) Partenaires participants - Tous Remarque Des tables de concertation de bassin existent déjà et d'autres sont en voie de création (comité technique des Rapides de Lachine, Société de promotion du Canal de Lachine, Table de concertation Aménagement et Environnement de l'Est, etc.)	Priorités 2006-2007 1. Tournée des bassins La concertation des partenaires est l'élément clé du Réseau bleu. La tournée des bassins et la revue des activités sectorielles sont destinées à fixer des objectifs concertés dans tous les domaines d'intervention de la présente proposition de plan d'action. Réalisé sur une base volontaire, dans l'optique des partenaires de bassin et avec la participation des villes, des arrondissements, des divers partenaires et des services centraux concernés, cet exercice de planification concertée portera sur les objectifs suivants : - Identifier des besoins d'intervention locaux pour chacun des domaines d'intervention du plan d'action - o Actions de portée locale - o Actions multisectorielles, intermunicipales/interarrondissements (p. ex. circuits de visite et récréotourisme) - o Besoins locaux d'actions sectorielles¹ faisant appel aux services centraux ou à des partenaires experts - o Problèmes de gestion et de financement des équipements et des activités - Identifier des objectifs de réalisation - o Projets porteurs - o Plans d'interventions - o Établir les objectifs budgétaires du plan d'action - Partager et bonifier la connaissance du Réseau bleu (études 2005 et autres) et préciser les besoins additionnels de développement de la connaissance du Réseau bleu 2. Revue des activités sectorielles Réaliser avec les services centraux et les partenaires experts une revue des activités sectorielles ayant une incidence sur le Réseau bleu et identifier des priorités d'action concertées. Les principaux domaines d'activité sont : - Relations intergouvernementales - Communications et relations avec les citoyens - Réglementation - Transport - Évaluation qualitative des eaux - Infrastructure de gestion des eaux usées - Promotion internationale de Montréal - Protection des milieux naturels - Développement économique - Planification et développement urbain - Activités sportives et de plein air ¹ Le mot « sectoriel » fait référence aux secteurs suivants : réglementaire, infrastructures de transport, infrastructures souterraines, transactions foncières, aménagement de parcs et de places publiques, etc.

PLAN D'ACTION	
Domaine d'intervention <i>Enjeu</i>	Action
B. Promotion et communications <i>Des citoyens informés et un réseau qui communique</i> Orientations - Soutenir l'engouement des montréalais pour une qualité de vie axée sur l'eau - Soutenir les partenaires du réseau - Mettre en lumière et encourager la notion de Montréal « ville d'eau » dans l'esprit des montréalais et de la clientèle touristique Porteurs de dossiers - SDCQMVDE - Villes et arrondissements de l'île entière - Direction des relations avec les citoyens - Autres services municipaux - Partenaires externes	Pistes d'action Auprès du grand public montréalais - Informer les citoyens de l'offre globale de services en rives (activités et événements) - Sensibiliser le public à la richesse et à la fragilité du milieu - Développer une signalisation : orientation, interprétation, sécurité nautique, environnementale, etc. Auprès de la clientèle touristique - Promouvoir l'image de Montréal ville d'eau auprès des acteurs de la promotion touristique et intégrer ces derniers à la concertation des partenaires du Réseau bleu - Développer les outils de communication du Réseau bleu pour les besoins de la clientèle touristique Auprès des partenaires - Diffuser les informations utiles (études, statistiques, nouvelles) - Faciliter les échanges afin de favoriser les collaborations et l'entraide Priorités 2006-2007 - Identifier les besoins de communications communs des partenaires - Développer et mettre à jour le site Web - Créer et diffuser un calendrier des événements locaux liés à l'eau - Mettre de l'avant le sujet de la Fête de l'eau, un ensemble d'activités et d'événements à caractère participatif - Identifier les besoins en signalisation (p. ex. réseau cyclable et qualité de l'eau en rive)
C. Accroissement du domaine foncier <i>Plus de rives accessibles au public</i> Orientation <i>Développer les rives publiques ou accessibles au public</i> Porteurs de dossiers - Villes et arrondissements - SDCQMVDE - Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine Partenaires participants - Organismes - Entreprise privée	Priorités 2006-2007 - Identifier les terrains offrant un potentiel de valorisation en rive - Entreprendre des démarches l'obtention de droits d'usage et pour l'acquisition de terrains en rive

PLAN D'ACTION	
Domaine d'intervention <i>Enjeu</i>	Action
D. Protection et développement des infrastructures <i>Des infrastructures et des équipements pour profiter des rives et de l'eau</i> Orientation <i>Rendre accessibles les attraits des milieux riverains par la protection des infrastructures existantes et le développement de nouvelles infrastructures</i> Porteurs de dossiers - Villes et arrondissements - Services centraux - SDCQMVDE (dans les grands parcs)	Infrastructures visées - Pistes cyclables et sentiers pédestres - Gestion des eaux usées - Chemins et stationnements - Chalets et autres infrastructures d'accueil - Quais et rampes de mise à l'eau - Signalisation nautique - Éléments patrimoniaux - Équipements de sport et de loisir - Sites d'observation - Mobilier et éclairage - Sites de baignade - Berges construites - Marinas Priorités 2006-2007 - Répertorier les infrastructures dont l'état requiert une intervention - Faire un bilan par bassin des infrastructures à rénover - Identifier des priorités de développement de nouvelles infrastructures
E. Consolidation du patrimoine naturel <i>Des rives naturelles et attrayantes, habitées par une faune et une flore diversifiées</i> Orientation <i>Redonner aux rives leurs qualités naturelles afin de rendre accessible aux citoyens des lieux de découverte et de détente en nature</i> Porteur de dossiers - Villes et arrondissements - SDCQMVDDE (dans les grands parcs) - Propriétaires privés - Organismes Partenaires participants - Organismes - Services centraux	Pistes d'action - Remettre les berges non construites dans un état aussi représentatif que possible de leur condition d'origine, afin de rétablir le milieu naturel (régime hydrique, milieux humides, essences végétales), de prévenir l'érosion et de favoriser la biodiversité faunique et floristique. - Mettre en valeur le patrimoine paysager Priorités 2006-2007 - Identifier des terrains offrant un potentiel de naturalisation (tournée par bassin et ses suites) - Répertorier les berges abîmées, polluées ou érodées - Établir des orientations générales pour la remise en état des berges - Soutenir les corvées de nettoyage des berges - Élaborer une stratégie réglementaire pour les rives de l'ensemble du territoire

PLAN D'ACTION	
Domaine d'intervention <i>Enjeu</i>	Action
F. Développement des activités <i>Jouer et se détendre au bord de l'eau, sur l'eau ou dans l'eau</i> Orientation <i>Favoriser le développement d'activités de plein air en rive et sur l'eau</i> Porteurs de dossiers - Villes et arrondissements - SDCQMVDE (dans les grands parcs) - Propriétaires privés - Organismes	Pistes d'actions - Identifier et évaluer les activités potentielles à développer - Identifier et appliquer des solutions aux contraintes à des activités existantes ou potentielles - Développer des partenariats d'encadrement d'activités
G. Développement de l'accessibilité <i>Accéder aux rives et à l'eau</i> Orientation <i>Favoriser l'accessibilité aux rives et à l'eau sous toutes les formes possibles</i> Porteurs de dossiers - Villes et arrondissements - SDCQMVDE Partenaires participants - Tous	Pistes d'actions Identifier les obstacles et contraintes à l'accessibilité de toutes natures sur l'ensemble du territoire du Réseau bleu, et les actions à entreprendre pour augmenter l'accessibilité en termes de : - Accès visuel aux paysages riverains - Accès physique aux territoires riverains - Accès aux rives (contact secondaire) - Accès à l'eau (contact primaire) - Accès sans obstacle (infrastructures) - Accès économique - Accès par divers modes de transport : public, voiture, vélo, bateau - Obstacles réglementaires ou administratifs à aborder Priorité 2006-2007 - Identifier, répertorier et cartographier les obstacles connus - Identifier des moyens d'action pour compléter cette information - Identifier les priorités d'intervention (physique, organisationnelle, etc.) - Diffuser la synthèse des travaux

PLAN D'ACTION	
Domaine d'intervention <i>Enjeu</i>	Action
H. Intégration urbaine <i>Des villes et des lieux publics qui savent profiter de la présence de l'eau</i> Orientation <i>Favoriser une valorisation du territoire axée sur la présence de l'eau, afin de bénéficier de sa valeur dans la qualité de vie et sur le plan fiscal</i> Porteurs de dossiers - Villes et arrondissements - Services centraux Partenaires participants - Organismes - SDCQMVDE	Pistes d'actions - Identifier des projets de valorisation urbaine axée sur la présence de l'eau et des paysages riverains - Définir les priorités d'action sectorielles¹ soutenant ces projets ¹ Le mot « sectorielle » fait référence aux secteurs suivants : réglementaire, infrastructures de transport. Infrastructures souterraines, transactions foncières, aménagement de parcs et de places publiques, etc.
I. Gestion du Réseau bleu <i>Un soutien centralisé</i> Orientation <i>La mise en œuvre du plan d'action proposé du Réseau bleu fait appel à quelques fonctions et activités continues. Elles sont destinées à assurer à l'ensemble des partenaires un forum d'échange et d'information en soutien à leur propre contribution, selon une vision commune</i> Porteur de dossiers - SDCQMVDE Partenaires participants - Tous	Activités - Réaliser les démarches et activités de soutien au Réseau bleu - Produire les rapports administratifs - Représenter le Réseau bleu auprès de diverses instances - Assurer la circulation d'informations nécessaires aux partenaires du réseau - Assurer une veille stratégique du domaine bleu - Constituer une base d'information générale : réalisations, partenaires, etc. Priorité 2006-2007 - Organiser la tournée de concertation par bassin et la concertation des partenaires sectoriels (voir le domaine d'intervention 1 – Concertation) - Produire le bilan des travaux de planification par bassin et de revue des activités sectorielles pour diffusion aux partenaires et recommandations à l'Administration. - Développement et mise à jour du site Internet - Assurer les activités continues de soutien au Réseau bleu (relations avec les partenaires, communications, représentation, rapports à l'Administration, etc.) - Réaliser une étude économique du Réseau bleu

Conclusion

Héritier de plusieurs autres efforts de mise en valeur des berges entrepris au cours des 30 dernières années, le Réseau bleu a été identifié comme une des actions prioritaires lors du Sommet de Montréal.

Il est le fruit de travaux de concertation, effectués à l'échelle de l'agglomération, sur le rapport que nous entretenons avec l'eau qui nous entoure. Comme en fait foi le présent document, il démontre l'importance de l'eau dans la vie des Montréalais et des Montréalaises. Une mission, une vision d'avenir et des objectifs lui ont été attribués par consensus lors de ces travaux de concertation.

La qualité de vie, l'économie, la protection de l'environnement, la valorisation du territoire, la santé et le positionnement stratégique de l'agglomération de Montréal sur la scène internationale sont les grands enjeux sur lesquels le Réseau bleu peut avoir une influence positive appréciable.

Trois grandes dimensions reflètent sa présence dans la réalité :

- les services aux citoyens;
- la collaboration entre les multiples partenaires qui le composent;
- les considérations d'ordre plus global, telles que l'identité montréalaise et les affaires internationales.

Ces trois dimensions font appel à un vaste partenariat : les municipalités et les arrondissements, les services municipaux, les organismes du milieu, l'entreprise privée et les autres paliers de gouvernement. Elles mettent aussi en évidence la nécessité de développer et d'entretenir l'esprit de corps parmi les nombreux partenaires qui constituent le Réseau bleu.

En résumé, la présence de l'eau marque profondément la vie des Montréalais et des Montréalaises. Le présent document fait le portrait de cette réalité et propose un plan d'action concerté pour soutenir cet axe de développement stratégique de l'agglomération.



En conséquence, afin de confirmer la volonté de soutenir, à travers toutes les composantes de l'agglomération, les efforts nécessaires à la réalisation des objectifs du Réseau bleu, il est proposé au Conseil d'agglomération :

- De soutenir l'action concertée des partenaires du Réseau bleu, afin que les priorités ainsi développées soient reconnues et encouragées à tous les niveaux de l'administration municipale;
- D'entreprendre les représentations nécessaires auprès des gouvernements supérieurs pour que soient développés des programmes financiers destinés au Réseau bleu et répondant aux priorités définies en concertation par ses partenaires;
- D'adopter les objectifs, la mission et la vision d'avenir du Réseau bleu, tels qu'établis en concertation dans les suites du Sommet de Montréal par l'ensemble des partenaires du milieu;
- De retenir le plan d'action proposé dans le présent document comme outil de base pour soutenir la planification et la prise de décision par les parties intéressées;
- De mandater le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal afin d'assurer le soutien logistique à ce plan d'action.

ANNEXE 2

Tableau des contraintes applicables aux activités potentielles
(tel que répertorié dans l'étude des *Inventaires et analyses des potentiels et contraintes des activités reliées aux milieux aquatiques*, Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité ZIP Ville-Marie et Héritage Laurentien, janvier 2006)

DOMAINE D'ACTIVITÉ	Présence de facteurs biophysiques restrictifs							Accès physiques limités ou inexistants	
	Contamination chimique sol / eau	Qualité bactériologique de l'eau	Aspect biophysique du sol	Courant	Végétation et plantes envahissantes	Érosion	Déchets	Points d'accès à l'eau	Services et infrastructures d'accès
Sur la rive	●		●		●		●		●
Contact avec l'eau	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Hivernal			●	●					●
Non motorisé	●	●	●	●	●		●	●	●
Motorisé	●	●	●	●	●			●	●
Culturel	●								●

EXEMPLE:

- Sur la rive** Les activités de détente en nature et de plein air sont limitées lorsque l'on observe, entres autres, des sols contaminés, du remblayage, des plantes envahissantes, des plantes rares et des déchets. De plus, l'absence de services et/ou d'infrastructures d'accès limite les activités.
- Contact avec l'eau** Les activités de baignade ne peuvent se faire lorsqu'il y a présence, entres autres, des sédiments contaminés, des algues bleues, une contamination bactériologique de l'eau, une forte pente, un courant élevé, des plantes aquatiques, érosion du sol et des déchets. De plus, l'absence de points d'accès, de services et/ou d'infrastructures d'accès limite les activités.
- Hivernale** Les activités de patinage, ski de fond, raquette, planche à voile d'hiver et de pêche blanche sont limitées lorsqu'il y a présence de gros blocs et/ou de courant élevé. De plus, l'absence de services et/ou d'infrastructures d'accès limite les activités.
- Non motorisé** Les activités de canot, kayak et pédalo sont limitées lorsqu'il y a présence, entres autres, de sédiments contaminés, une contamination bactériologique de l'eau, une forte pente, un courant élevé, des plantes aquatiques et des déchets. De plus, l'absence de points d'accès, de services et/ou d'infrastructures d'accès limite les activités.
- Motorisé** Les activités de motomarine et de ski nautique sont limitées lorsqu'il y a présence, entres autres, de sédiments contaminés, une contamination bactériologique, une forte pente, un courant élevé et des plantes aquatiques. De plus, l'absence de points d'accès, de services et/ou d'infrastructures d'accès limite les activités.
- Culturel** Les événements et les activités de fêtes communautaires sont limitées lorsqu'il y a présence de sols contaminés. De plus, l'absence de services et/ou d'infrastructures d'accès limite les activités.

**Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie
et de la diversité ethnoculturelle**

Direction des sports, des parcs et des espaces verts

Octobre 2006

